Canton de Berne

Commune mixte de Crémines

Plan d'Aménagement Local *(PAL)*
Plan de Quartier "SIKYPARK"



Plan de Quartier *(PQ)*

SKP 10

Echelle 1 / 1'000

Entretien initial	19 juin 2023
IPP / ExP	7 - 25 août 2023 / 30 octobre 2024
Po/Dp	22 mai - 20 juin 2025
Adoption	3 juillet 2025 *(CCo)* / 18 septembre 2025 *(ACo)*
Droit d'Etre Entendu *(DEE)*	6 juillet 2026 *(CCo)*
Seconde Po/Dp	12 novembre – 14 décembre 2026 *(CCo)*
Adoption	xx décembre 2026 *(CCo)*

SIKYPARK
La Laimène 242
2746 Crémines
info@sikypark.ch
+41 32 499 90 52

architecture & immoConcept sàrl
Chemin des Blés 1
2606 Corgémont
info@aicarchitecture.ch
+41 32 489 53 54

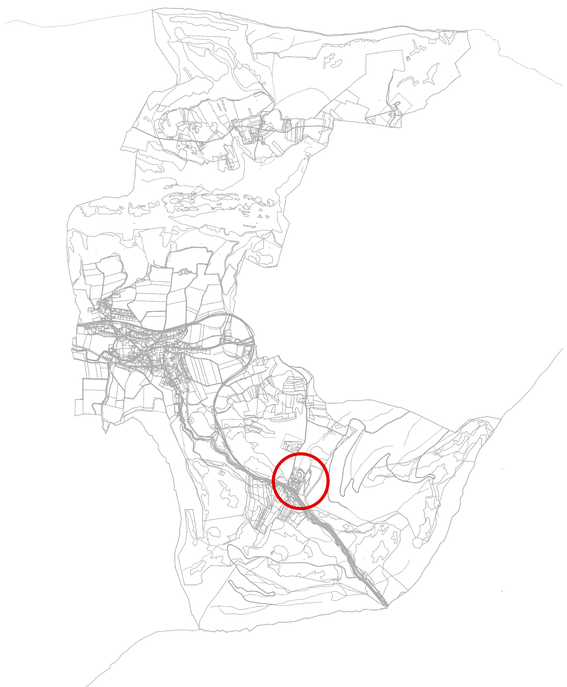
A titre prescriptif

- Périmètre du plan de quartier
- SA — Secteur A - Aire "sèche"
- SB1/2 — Secteur B - Equipement général / SB1/2 Secteur B - Equipement de détail
- SC1/2 — Secteur C - Accueil et commodités
- SD — Secteur D - Installations et enclos pour animaux
- Alignement en dérogation de la distance de 30 m par rapport aux lisières forestières
- Limite de la forêt faisant foi selon art. 10 al. 2 LFo
- Perimètre d'Evolution des constructions (PEv)
- III — Degré de Sensibilité du bruit (art. 43 OPB)
- Concept de protection hydraulique

A titre indicatif

- Cadastre / RF / Bâtiments existants (données non certifiées)
- Périmétre du PQ "réservoir et Sikypark" du 16.05.2022 avec emplacement conduite AEP
- Maillage par cotations
- NQTP - Niveau de qualité de desserte par les transports publics
- La Lamenn à ciel ouvert
- La Lamenn mise sous terre
- 11.00 — Cotation de l'ERE
- Ruisseau de La Lamenn (couloir) - Espace Reservé aux Eaux (ERE)
- Etendue d'eau + ERE et végétation riveraine protégée
- Périmètre DN faible 0 - 0.25
- Périmètre DN moyen 0.25 - 1.0
- DN - Glissement de terrain ' moyen ' (Synthèse)
- DN - Glissement de terrain ' faible ' (Synthèse)
- Haie (cf. art. 18 LPN et 27 LCPN)

N



INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION *(IRA)*

Entretien initial *(art. 58 a LC)* — du 19 juin 2023

Information et Participation de la Population *(IPP - art. 58 LC)*
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District *(FOADM)* — les 12 juillet et 09 août 2023
Dépôt Public — du 07 au 25 août 2023

Examen Préalable *(ExP - art. 59 LC et 118 OC)*, rapport OACOT — du 30 octobre 2024

Procédure d'opposition / Dépôt Public *(Po/Dp, art. 60 LC)*
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District *(FOADM)* — le 21 mai 2025
Publication dans la Feuille Officielle du Canton de Berne *(FOBE)* — le 21 mai 2025
Dépôt Public *(DP)* — du 22 mai au 20 juin 2025
- Séance de conciliation : -
- Opposition liquidée : 0
- Opposition non liquidée : 0
- Réserve de droit : 0

Adoption *(art. 66 al. 2 LC)*
Arrêté par le Conseil Communal *(CCo)* — le 03 juillet 2025
Adopté par l'Assemblée Communale *(ACo)* — le 18 septembre 2025

Droit d'être entendu *(9 juin 2026)* — 10 juin - 10 juillet 2026
Arrêté par le Conseil Communal *(CCo)*
art. 60 al.3 LC en relation avec art. 122 al. 1-3 OC — le 06 juillet / 6 octobre 2026

Seconde procédure d'opposition / Dépôt Public *(Po/Dp, art. 60 al.3 LC respect. art. 122 al.7 OC)*
Arrêté par le Conseil Communal *(CCo)* — le 03 novembre 2026
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District *(FOADM)* — le 11 novembre 2026
Dépôt Public *(DP)* — du 12 nov. au 14 déc. 2026
- Séance de conciliation : -
- Opposition liquidée : -
- Opposition non liquidée : -
- Réserve de droit : -

Adoption *(art. 66 al. 1 LC)*
Adopté par le Conseil Communal *(CCo)* — le

Attestation *(art. 120 al. 2 OC)*
Au nom de la Commune mixte de Crémines

Madame le Maire — Carole Ristori
La Secrétaire communale — Nadège Wegmueller

La Secrétaire communale soussignée certifie l'exactitude des indications portées ci-avant,
à Crémines, — le

Approbation *(art. 61 LC)*
Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts et des Dangers Naturels du Canton de Berne *(OFDN)*

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire *(OACOT)*

Commune de Crémines II éch.: 1:25000



Plan de Quartier II éch.: 1:1000